



Maine et Loire

PPCR - LOI TRAVAIL : consanguinité de deux contre-réformes MINORITAIRES !

FO DGFIP 49 LESYNDICAT LIBRE ET INDÉPENDANT

☑ [HTTP://WWW.FO-DGFIP-SD.FR/049](http://www.fo-dgfip-sd.fr/049)

☎ 02-41-74-53-04

✉ fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr

Le 23 novembre 2016 1/3

A l'instar de la loi travail pour les salariés du privé, le **PPCR** (protocole d'accord sur les Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) accord minoritaire, est un des leviers de l'application de la politique d'austérité du gouvernement Hollande.

Basé sur le principe d'un autofinancement par les personnels eux-mêmes, le **PPCR** imposé autoritairement par une sorte de 49-3 social⁽¹⁾ participe à un véritable enfumage :

- ➔ Intégration insignifiante d'une part des primes dans le traitement, saupoudrage de quelques points d'indice sur la base d'un calendrier à géométrie variable,
- ➔ Mobilité géographique et fonctionnelle dite volontaire par les signataires alors qu'elle sera contrainte et sans retour (suppression d'emplois, de missions, de sites, réformes territoriales...);
- ➔ Remise en cause du statut général de la Fonction Publique et des statuts particuliers;
- ➔ Refonte de l'entretien d'évaluation professionnelle qui amplifiera la concurrence entre les agents et modulera la rémunération à la tête du client (**RIFSEEP**).

PPCR : 0,58 € par jour en plus à la retraite pour un contrôleur

CICE : 280 000 € par emploi maintenu pour un patron

Malgré les efforts de communication du gouvernement et de leur supplétif la CFDT, les gains annoncés sont insignifiants. Et les cadres B peuvent déjà le constater sur leur feuille de paie. Ces gains proposés par le **PPCR** seront contrebalancés par l'allongement du déroulement des carrières. Le **PPCR** s'aligne sur les réformes des retraites conduisant les agents à un départ plus tardif.

PPCR, retraite, une démarche logique et complémentaire de la CFDT compte tenu du fait que François Chérèque, ancien secrétaire général de la CFDT, s'était engagé dès 2003, en faveur d'une réforme qui prévoyait l'allongement de la durée de cotisation.

Pour ne prendre qu'un exemple, s'agissant de l'intégration insignifiante des primes dans le traitement (23,17 €), cela revient à attribuer en brut, à un cadre B ayant tous ses trimestres, 0,58 € par jour lorsqu'il sera à la retraite, soit une demie-baguette.

Cet acquis social revendiqué haut et fort par la CFDT, est à rapprocher du résultat coût/impact du **CICE** (Crédit d'impôt compétitivité emploi). Partie intégrante du pacte de responsabilité (50 milliards) validé par cette même CFDT, le **CICE** a contribué à redresser les marges des entreprises et surtout des plus importantes.

Coût total du **CICE** : 28 milliards d'euros prélevés sur le budget de l'État et reversés sans contrôle.

Quant à l'emploi, dans le meilleur des cas il aurait permis le maintien de 100 000 emplois dans le privé, ce qui revient à 280 000 euros par emploi !

Le **PPCR**, un an avant les élections présidentielles, est au mieux une opération de communication pour masquer l'absence de revalorisation du point d'indice durant le quinquennat. Le gel du point d'indice depuis 2010 et la baisse de pouvoir d'achat de 8 % se traduit en 2015 par les pertes moyennes suivantes :

Catégorie C

1 300 €

Catégorie B

1 700 €

Catégorie A

2 900 €

La revalorisation (+0,6 % en juillet 2016, +0,6 % en février 2017) promise par le gouvernement après de longues années de gel du point d'indice est une aumône qui est loin de compenser ces pertes de pouvoir d'achat des traitements.

(1) **accord minoritaire signé par la CFDT, l'UNSA, la FSU, la CFTC, la CFE-CGC et la FA-FP.**

PPCR-LOI TRAVAIL: DESTRUCTION DES CONVENTIONS COLLECTIVES ET DES STATUTS !

Sous le titre « *Les projets de la droite pour neutraliser les syndicats* », le journal « Le Figaro » du samedi 29 octobre précise que « *Les candidats à la primaire veulent réduire la capacité d'obstruction des grandes centrales syndicales en favorisant les accords d'entreprise et en légalisant le référendum auprès des salariés.* » Pour quelles raisons ? le Figaro enfonce le clou :

« *échaudés par les blocages et manifestations des derniers mois contre la loi Travail, les prétendants de la droite à l'Élysée, qui ont de grands projets de réformes économiques, souhaitent tous revoir le fonctionnement du dialogue social. Ils proposent entre autres de favoriser les accords d'entreprises et d'autoriser le référendum auprès des salariés notamment des 35 heures* »

Mais qui permet aujourd'hui aux candidats de la droite cette offensive sinon le gouvernement Hollande -Valls avec la bénédiction de la CFDT ?

PPCR : Destruction des statuts extrait :

1.3. Simplifier l'architecture statutaire au sein de chacun des versants

§ *Dans la fonction publique de l'État*

Un programme de simplification statutaire, respectant les identités professionnelles et les missions exercées, sera arrêté par le Gouvernement, après présentation d'un bilan sur les fusions de corps et concertation avec les signataires du présent accord sur les axes envisagés.

Cette simplification statutaire pourra intervenir, dans le respect du dialogue social au niveau requis, par des rapprochements de corps, ainsi qu'en développant, lorsque c'est pertinent, des corps interministériels et des spécialités au sein des corps.

LOI TRAVAIL article 21 extrait :

La validité d'un accord d'entreprise ou d'établissement est subordonnée à sa signature par, d'une part, l'employeur ou son représentant et, d'autre part, une ou plusieurs organisations syndicales de salariés représentatives ayant recueilli plus de 50 % des suffrages (...). Si cette condition n'est pas remplie et si l'accord a été signé à la fois par l'employeur et par des organisations syndicales représentatives ayant recueilli plus de 30 % des suffrages exprimés (...), une ou plusieurs de ces organisations ayant recueilli plus de 30 % des suffrages disposent d'un délai d'un mois à compter de la signature de l'accord pour indiquer qu'elles souhaitent une consultation des salariés visant à valider l'accord.

Hollande, Valls et leur supplétif la CFDT :

→ En instaurant avec la **loi Travail** la primauté absolue à l'accord d'entreprise sur le code du travail et les accords de branches, donnent la possibilité de mettre en place autant de codes de travail qu'il existe d'entreprises pour imposer des conditions défavorables. Ils donnent la possibilité pour une/des organisation(s) syndicale(s) minoritaire(s) (30 %) de pouvoir demander un référendum. L'entreprise est le lieu où le chantage et la pression patronale sur le salarié sont les plus à même de s'exercer pour contourner les organisations syndicales et imposer des accords au rabais sous couvert de donner la parole aux salariés, pour valider un accord régressif signé avec l'employeur.

→ Avec le **PPCR**, permettent le détricotage des droits collectifs dans la fonction publique, ouvrent la voie à la mobilité forcée, instaurent la mise en œuvre de corps interministériels dans le cadre d'une gestion régionalisée des personnels au détriment des statuts général et particuliers.

Au nom des politiques d'austérité imposées par l'Union Européenne, le **PPCR** et la **loi Travail** offrent un arsenal sans précédent pour baisser le coût du travail et détruire les garanties collectives des salariés du privé et du public. Les échéances électorales rythmées par l'alternance au pouvoir de gouvernements de droite et de gauche, ont permis à ces derniers de mettre en œuvre des contre-réformes aggravant année après année la vie quotidienne des salariés, de la jeunesse et des retraités. Il en va ainsi depuis plus de trente-cinq ans. Et nous devrions pérenniser le système, nous accommoder de cette politique pour contrer la montée de celle « du pire » ?

Pour **FO DGFIP 49**, combattre pour faire aboutir les revendications,

c'est condamner la politique des adeptes du « moins pire » qui fait le lit de celle « du pire » !

EXPLIQUER, DÉMONTRER, CONVAINCRE, RASSEMBLER,
sur des revendications claires contre l'austérité, qu'elle soit de gauche, de droite ou syndicale
tel est le sens de l'action du syndicat libre, indépendant et déterminé FORCE-OUVRIÈRE